

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**DEPARTEMENT  
DU JURA**

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

**7 mai 2025**

et qu'elle a été faite le

**7 mai 2025**

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

**Présents : 33**

**Absents suppléés : 0**

**Absents excusés : 15**

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°**

**DCC2025\_05\_087**

**Objet :**

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025 et désignation d'un secrétaire de séance

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD  
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**
**EXTRAIT**
***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire  
Séance du Jeudi 15 mai 2025***

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 mai

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à Gendrey après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Président, Gérome FASSETNET.

**Présents : Brans : M. Michael PERES Courtfontaine : M. Jean-Noël ARNOULD Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Evans : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans : M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, Mme Sophie NIALON Gendrey : M. Gilbert TSCHAIINE La Barre : M. Philippe GIMBERT Louvatange : M. Gérome FASSETNET Montmirey-la-Ville : M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE Mutigny : M. Eric DRUOT Offlanges : M. Jean-Claude THABARD Orchamps : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, Mme Michèle BOUCARD Our : M. Segundo ALFONSO Pagney : M. Michel GANET Plumont : M. Christophe PERRET Rans : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA Rouffange : Mme Marie-Hélène VACHET Salans : M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange : M. Michel BENESSIONO Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS Thervey : M. Stéphane ECARNOT**

**Suppléés :**

**Absents excusés : Dampierre : Mme Valérie BENDERITTER Etrepigny : M. Laurent CHENU Fraisans : M. Hubert BACOT, M. Dominique JOLY La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT Montepain : M. Luc BEJEAN Orchamps : M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN Ougney : M. Cédric IVANES Ranchot : Mme Séverine MARANO, M. Gérard ROBERT Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans : M. Philippe SMAGGHE Serre les Moulières : M. Claude TERON Vitreux : M. Alain GOMOT**

**Secrétaire de séance : M. Antony BOURCET**

**Procurations de vote :**

**Mandants : M. Hubert BACOT (FRAISANS), Mme Isabelle GUILLOT (LA BRETENIERE), M. Olivier DEMANDRE (ORCHAMPS), Mme Lucette NAEGELLEN (ORCHAMPS), Mme Séverine MARANO (RANCHOT)**

**Mandataires : M. Sébastien HENGY (FRAISANS), M. Segundo ALFONSO (OUR), M. Régis CHOPIN (ORCHAMPS), Mme Michèle BOUCARD (ORCHAMPS), Mme Laure VALENTIN (DAMPIERRE)**

*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h13 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2025 ET DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président de séance :

- ouvre la séance du Conseil Communautaire,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance.

Les délibérations peuvent être consultées à la Communauté de Communes de JURA NORD (1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE).

Le compte-rendu de la séance a fait l'objet d'un envoi électronique à tous les délégués communautaires ainsi qu'à tous les conseillers municipaux comme le prévoit la loi.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire :**

- **Nomme Monsieur Antony BOURCET comme secrétaire de séance ;**
- **Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 10 avril 2025.**

Le compte-rendu est joint en annexe.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Gérome FASSETNET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0



## ANNEXE

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Gérôme FASSETNET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : Mme Marie-Hélène VACHET
Affiché le :	Séance du Jeudi 10 avril 2025	

Personnes excusées/absentes :

- Dampierre : Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER
- Montepain : M. Luc BEJEAN
- Montmiroy-le-Château : M. Martin DAUNE
- Orchamps : Mme Lucette NAEGELLEN
- Serre les Moulières : M. Claude TERON
- Taxenne : M. Ludovic DUVERNOIS

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 10 avril 2025 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Gérôme FASSETNET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h13 et a été levée à 20h19.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. *Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2025 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Nomme Madame Marie-Hélène VACHET comme secrétaire de séance ;
- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 mars 2025.

*Voté à l'unanimité*



## ANNEXE

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Jérôme FASSET
	<b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>	Le Secrétaire de séance : M. Claude TERON
Affiché le :	<i>Séance du jeudi 13 mars 2025</i>	

Personnes excusées/absentes :

- Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER
- Etrepigny : M. Laurent CHENU
- Fraisans : M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON
- La Barre : M. Philippe GIMBERT
- Monteplain : M. Luc BEJEAN
- Orchamps : M. Nicolas JOLY, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Michèle BOUCARD
- Ougney : M. Cédric IVANES
- Ranchot : M. Gérard ROBERT
- Salans : M. Yves COINCENOT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 13 février 2025 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h12 et a été levée à 20h15.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a) *Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2025 et désignation d'un secrétaire de séance*

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président, Régis CHOPIN, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Nomme Monsieur Claude TERON comme secrétaire de séance ;
- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 mars 2025.

Voté à l'unanimité

1

2

a) *Décision prises par le Président*

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président, Régis CHOPIN, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.**

a) *Avenant n°1 à la convention de partenariat pour le développement du réseau départemental à très haut débit du Jura*

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président, Régis CHOPIN, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- Valide l'avenant n°1 relatif au développement du réseau départemental à Très Haut Débit ;
- Accepte les termes dudit avenant ;
- Autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer cet avenant et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président à engager toute démarche nécessaire au bon fonctionnement de ce dossier et toutes dépenses relatives à ce dossier ;
- Inscrit cette dépense au Budget Principal de l'exercice 2025.

*Vote à l'unanimité*

**2. RESSOURCES HUMAINES**

a) *Délibération portant création d'un emploi dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité à temps complet pour un renfort au service technique en espaces verts pendant la période estivale (AVRIL-OCTOBRE)*

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président, Régis CHOPIN, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

**A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

- Se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 30,58h hebdomadaire ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

*Vote à l'unanimité*

**3. FINANCES**

a) *Débat d'Orientations Budgétaires 2025 / Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 (DOB/ROB 2025)*

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président, Régis CHOPIN, présente le PPI Assainissement.

19

3

Le Président présente ensuite les orientations budgétaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2025 sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires de l'exercice 2025 joint en annexe de la présente délibération.

*Vote à l'unanimité*

#### 4. DEVELOPPEMENT

- a. *Convention de mise à disposition du service technique entre la Communauté de Communes Jura Nord et le Département du Jura pour le collège de Fraisans. Forum des métiers organisé tous les ans*

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président, Régis CHOPIN, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise à disposition du service technique de la Communauté de Communes Jura Nord au Département du Jura pour le collège Gustave Eiffel de Fraisans ;
- Accepte les termes de la convention de mise à disposition du service technique ;
- Autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer ladite convention ainsi que tout avenant et tout acte afferent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président à engager toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

*Vote à l'unanimité*

- b. *Retrait de la délibération n° DCC2025\_02\_020 du 13 février 2025 relative à l'institution et délegation du Droit de Préemption urbain à l'EPF sur la commune de Dampierre*

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président, Régis CHOPIN, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, RETIRE la délibération n° DCC2025\_02\_020 du 13 février 2025 relative à l'institution et à la délegation du Droit de Préemption urbain sur la commune de Dampierre à l'EPF.

*Vote à l'unanimité*

- c. *Commune de Dampierre : Institution et délegation du droit de préemption urbain à l'EPF*

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président, Régis CHOPIN, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide d'instituer le Droit de Préemption dans un périmètre délimité par le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dampierre conformément au plan joint et concernant la parcelle cadastrée ZD 0139 dans une zone UCB ;
- Motive sa décision selon l'article L 300-1 et l'article L 210-1 du Code de l'urbanisme par :
  - Acquisition du bâtiment situé au 4 rue de Dole dans le but de garantir et revitaliser le centre du village. Cette acquisition aura un impact à la fois environnemental, social et économique pour le quartier.
- Délègue ce droit de préemption à l'EPF DOUBS BFC ;

5

4

- Charge le Président de procéder à :
  - L'affichage au siège de la Communauté de communes et en mairie de Dampierre pendant un mois ;
  - La parution d'une insertion dans deux journaux régionaux ou locaux habilités à recevoir des annonces légales ;
  - La notification de la délibération et du plan précisant le champ d'application du Droit de Préemption ;
  - Au directeur départemental des finances publiques ;
  - À la chambre départementale des Notaires ;
  - Aux Barreaux constitués près les tribunaux judiciaires dans le ressort desquels est institué le droit de préemption ;
  - Aux Greffes constitués près les tribunaux judiciaires dans le ressort desquels est institué le droit de préemption.

*Voté à l'unanimité*

#### 5. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF

- a. *Modification du règlement intérieur de la médiathèque Jura Nord*

Monsieur le Vice-président, Michel BENESSIANO, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte et valide les modifications du règlement intérieur et des annexes de la médiathèque Jura Nord ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le règlement intérieur et ses annexes et tout acte afférent à ce dossier et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Voté à l'unanimité*

#### 6. EJE / AFFAIRES SCOLAIRES

- a. *Portes ouvertes du Pôle scolaire à Dammarin Marpaj samedi 15 mai 2025 matin*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Pour information au conseil communautaire

*Voté à l'unanimité*

Séance levée à 20h15.

Commune de Sornet les Noailles,  
Claude T (PCN)



Le Président,  
Gérôme FASSET



21

2

*b. Décision prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

*c. Validation et signature de l'avenant n°2 2025-2026 du CRTE*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Valide l'avenant n°2 2025/2026 du CRTE Jura Nord ainsi que l'annexe financière ;
- Accepte les termes dudit avenant ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier et toutes dépenses relatives à ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

*d. Convention pluriannuelle de partenariat 2025-2028 avec l'AUDAB suite à l'adhésion de la Communauté de Communes Jura Nord*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Valide la convention pluriannuelle de partenariat 2025-2028 ;
- Accepte les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toute démarche nécessaire au bon fonctionnement de ce dossier et toutes dépenses nécessaires relatives à ce dossier ;
- Inscrit les dépenses au Budget Principal de l'exercice 2025.

*Voté à l'unanimité*

## 2. RESSOURCES HUMAINES

- a. Délibération portant création d'un emploi dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité à temps non-complet à raison de 7,06h hebdomadaire : poste d'animateur(trice) ACM Fraisans pour l'année scolaire 2024-2025*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide de créer un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité au sein de l'ACM à Fraisans sur le temps périscolaire midi dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet, à raison de 7,06h hebdomadaire ;
- Charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au





recrutement de l'agent ;

- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Modifie en conséquence le tableau des emplois ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Vote à l'unanimité

3. FINANCES

a. Compte de gestion 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Principal dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉVU EN 2024	IMPÔT AFFÉCTÉ À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS 2024	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERTS DE LIQUIDATION DE RÉGULARIS PAR CRÉATION DE CHARGES NON PERSONNALISÉES	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024
<b>I - Budget principal</b>					
Produit (charge)	580 519,74		619 489,33		580 519,74
Charges (produit)	748 913,88	719 344,51	704 122,43		748 913,88
<b>TOTAL I</b>	<b>-168 394,14</b>	<b>719 344,51</b>	<b>-184 633,10</b>		<b>-168 394,14</b>
<b>II - Budget des services non personnalisés</b>					
Produit (charge)					
Charges (produit)					
<b>TOTAL II</b>					
<b>TOTAL</b>					

b. Compte de gestion 2024 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Assainissement Collectif » dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité





**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

	PROJET A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT - 2024	PART AFFECTÉE À L'ÉVALUATION DES BUDGETS 2024	ANNULÉ EN L'EXERCICE 2024	TRANSFERTS DE LIQUIDATION DE BUDGETS PAR DÉCRET EN EXERCICE NON PERSONNALISÉS	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>					
<b>TOTAL 1</b>					
<b>BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS</b>					
<b>TOTAL 2</b>					
<b>TOTAL 3 = T1 + T2</b>					
<b>TOTAL 4 = T1 + T3</b>					
<b>TOTAL 5 = T2 + T3</b>					
<b>TOTAL 6 = T4 + T5</b>					
<b>TOTAL 7 = T6 + T3</b>					
<b>TOTAL 8 = T7 + T3</b>					
<b>TOTAL 9 = T8 + T3</b>					
<b>TOTAL 10 = T9 + T3</b>					
<b>TOTAL 11 = T10 + T3</b>					
<b>TOTAL 12 = T11 + T3</b>					
<b>TOTAL 13 = T12 + T3</b>					
<b>TOTAL 14 = T13 + T3</b>					
<b>TOTAL 15 = T14 + T3</b>					
<b>TOTAL 16 = T15 + T3</b>					
<b>TOTAL 17 = T16 + T3</b>					
<b>TOTAL 18 = T17 + T3</b>					
<b>TOTAL 19 = T18 + T3</b>					
<b>TOTAL 20 = T19 + T3</b>					
<b>TOTAL 21 = T20 + T3</b>					
<b>TOTAL 22 = T21 + T3</b>					
<b>TOTAL 23 = T22 + T3</b>					
<b>TOTAL 24 = T23 + T3</b>					
<b>TOTAL 25 = T24 + T3</b>					
<b>TOTAL 26 = T25 + T3</b>					
<b>TOTAL 27 = T26 + T3</b>					
<b>TOTAL 28 = T27 + T3</b>					
<b>TOTAL 29 = T28 + T3</b>					
<b>TOTAL 30 = T29 + T3</b>					
<b>TOTAL 31 = T30 + T3</b>					
<b>TOTAL 32 = T31 + T3</b>					
<b>TOTAL 33 = T32 + T3</b>					
<b>TOTAL 34 = T33 + T3</b>					
<b>TOTAL 35 = T34 + T3</b>					
<b>TOTAL 36 = T35 + T3</b>					
<b>TOTAL 37 = T36 + T3</b>					
<b>TOTAL 38 = T37 + T3</b>					
<b>TOTAL 39 = T38 + T3</b>					
<b>TOTAL 40 = T39 + T3</b>					
<b>TOTAL 41 = T40 + T3</b>					
<b>TOTAL 42 = T41 + T3</b>					
<b>TOTAL 43 = T42 + T3</b>					
<b>TOTAL 44 = T43 + T3</b>					
<b>TOTAL 45 = T44 + T3</b>					
<b>TOTAL 46 = T45 + T3</b>					
<b>TOTAL 47 = T46 + T3</b>					
<b>TOTAL 48 = T47 + T3</b>					
<b>TOTAL 49 = T48 + T3</b>					
<b>TOTAL 50 = T49 + T3</b>					
<b>TOTAL 51 = T50 + T3</b>					
<b>TOTAL 52 = T51 + T3</b>					
<b>TOTAL 53 = T52 + T3</b>					
<b>TOTAL 54 = T53 + T3</b>					
<b>TOTAL 55 = T54 + T3</b>					
<b>TOTAL 56 = T55 + T3</b>					
<b>TOTAL 57 = T56 + T3</b>					
<b>TOTAL 58 = T57 + T3</b>					
<b>TOTAL 59 = T58 + T3</b>					
<b>TOTAL 60 = T59 + T3</b>					
<b>TOTAL 61 = T60 + T3</b>					
<b>TOTAL 62 = T61 + T3</b>					
<b>TOTAL 63 = T62 + T3</b>					
<b>TOTAL 64 = T63 + T3</b>					
<b>TOTAL 65 = T64 + T3</b>					
<b>TOTAL 66 = T65 + T3</b>					
<b>TOTAL 67 = T66 + T3</b>					
<b>TOTAL 68 = T67 + T3</b>					
<b>TOTAL 69 = T68 + T3</b>					
<b>TOTAL 70 = T69 + T3</b>					
<b>TOTAL 71 = T70 + T3</b>					
<b>TOTAL 72 = T71 + T3</b>					
<b>TOTAL 73 = T72 + T3</b>					
<b>TOTAL 74 = T73 + T3</b>					
<b>TOTAL 75 = T74 + T3</b>					
<b>TOTAL 76 = T75 + T3</b>					
<b>TOTAL 77 = T76 + T3</b>					
<b>TOTAL 78 = T77 + T3</b>					
<b>TOTAL 79 = T78 + T3</b>					
<b>TOTAL 80 = T79 + T3</b>					
<b>TOTAL 81 = T80 + T3</b>					
<b>TOTAL 82 = T81 + T3</b>					
<b>TOTAL 83 = T82 + T3</b>					
<b>TOTAL 84 = T83 + T3</b>					
<b>TOTAL 85 = T84 + T3</b>					
<b>TOTAL 86 = T85 + T3</b>					
<b>TOTAL 87 = T86 + T3</b>					
<b>TOTAL 88 = T87 + T3</b>					
<b>TOTAL 89 = T88 + T3</b>					
<b>TOTAL 90 = T89 + T3</b>					
<b>TOTAL 91 = T90 + T3</b>					
<b>TOTAL 92 = T91 + T3</b>					
<b>TOTAL 93 = T92 + T3</b>					
<b>TOTAL 94 = T93 + T3</b>					
<b>TOTAL 95 = T94 + T3</b>					
<b>TOTAL 96 = T95 + T3</b>					
<b>TOTAL 97 = T96 + T3</b>					
<b>TOTAL 98 = T97 + T3</b>					
<b>TOTAL 99 = T98 + T3</b>					
<b>TOTAL 100 = T99 + T3</b>					

**c. Compte de gestion 2024 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF »**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Assainissement Non-Collectif » dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Voté à l'unanimité*

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

	PROJET A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT - 2024	PART AFFECTÉE À L'ÉVALUATION DES BUDGETS 2024	ANNULÉ EN L'EXERCICE 2024	TRANSFERTS DE LIQUIDATION DE BUDGETS PAR DÉCRET EN EXERCICE NON PERSONNALISÉS	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>					
<b>TOTAL 1</b>					
<b>BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS</b>					
<b>TOTAL 2</b>					
<b>TOTAL 3 = T1 + T2</b>					
<b>TOTAL 4 = T1 + T3</b>					
<b>TOTAL 5 = T2 + T3</b>					
<b>TOTAL 6 = T4 + T5</b>					
<b>TOTAL 7 = T6 + T3</b>					
<b>TOTAL 8 = T7 + T3</b>					
<b>TOTAL 9 = T8 + T3</b>					
<b>TOTAL 10 = T9 + T3</b>					
<b>TOTAL 11 = T10 + T3</b>					
<b>TOTAL 12 = T11 + T3</b>					
<b>TOTAL 13 = T12 + T3</b>					
<b>TOTAL 14 = T13 + T3</b>					
<b>TOTAL 15 = T14 + T3</b>					
<b>TOTAL 16 = T15 + T3</b>					
<b>TOTAL 17 = T16 + T3</b>					
<b>TOTAL 18 = T17 + T3</b>					
<b>TOTAL 19 = T18 + T3</b>					
<b>TOTAL 20 = T19 + T3</b>					
<b>TOTAL 21 = T20 + T3</b>					
<b>TOTAL 22 = T21 + T3</b>					
<b>TOTAL 23 = T22 + T3</b>					
<b>TOTAL 24 = T23 + T3</b>					
<b>TOTAL 25 = T24 + T3</b>					
<b>TOTAL 26 = T25 + T3</b>					
<b>TOTAL 27 = T26 + T3</b>					
<b>TOTAL 28 = T27 + T3</b>					
<b>TOTAL 29 = T28 + T3</b>					
<b>TOTAL 30 = T29 + T3</b>					
<b>TOTAL 31 = T30 + T3</b>					
<b>TOTAL 32 = T31 + T3</b>					
<b>TOTAL 33 = T32 + T3</b>					
<b>TOTAL 34 = T33 + T3</b>					
<b>TOTAL 35 = T34 + T3</b>					
<b>TOTAL 36 = T35 + T3</b>					
<b>TOTAL 37 = T36 + T3</b>					
<b>TOTAL 38 = T37 + T3</b>					
<b>TOTAL 39 = T38 + T3</b>					
<b>TOTAL 40 = T39 + T3</b>					
<b>TOTAL 41 = T40 + T3</b>					
<b>TOTAL 42 = T41 + T3</b>					
<b>TOTAL 43 = T42 + T3</b>					
<b>TOTAL 44 = T43 + T3</b>					
<b>TOTAL 45 = T44 + T3</b>					
<b>TOTAL 46 = T45 + T3</b>					
<b>TOTAL 47 = T46 + T3</b>					
<b>TOTAL 48 = T47 + T3</b>					
<b>TOTAL 49 = T48 + T3</b>					
<b>TOTAL 50 = T49 + T3</b>					
<b>TOTAL 51 = T50 + T3</b>					
<b>TOTAL 52 = T51 + T3</b>					
<b>TOTAL 53 = T52 + T3</b>					
<b>TOTAL 54 = T53 + T3</b>					
<b>TOTAL 55 = T54 + T3</b>					
<b>TOTAL 56 = T55 + T3</b>					
<b>TOTAL 57 = T56 + T3</b>					
<b>TOTAL 58 = T57 + T3</b>					
<b>TOTAL 59 = T58 + T3</b>					
<b>TOTAL 60 = T59 + T3</b>					
<b>TOTAL 61 = T60 + T3</b>					
<b>TOTAL 62 = T61 + T3</b>					
<b>TOTAL 63 = T62 + T3</b>					
<b>TOTAL 64 = T63 + T3</b>					
<b>TOTAL 65 = T64 + T3</b>					
<b>TOTAL 66 = T65 + T3</b>					
<b>TOTAL 67 = T66 + T3</b>					
<b>TOTAL 68 = T67 + T3</b>					
<b>TOTAL 69 = T68 + T3</b>					
<b>TOTAL 70 = T69 + T3</b>					
<b>TOTAL 71 = T70 + T3</b>					
<b>TOTAL 72 = T71 + T3</b>					
<b>TOTAL 73 = T72 + T3</b>					
<b>TOTAL 74 = T73 + T3</b>					
<b>TOTAL 75 = T74 + T3</b>					
<b>TOTAL 76 = T75 + T3</b>					
<b>TOTAL 77 = T76 + T3</b>					
<b>TOTAL 78 = T77 + T3</b>					
<b>TOTAL 79 = T78 + T3</b>					
<b>TOTAL 80 = T79 + T3</b>					
<b>TOTAL 81 = T80 + T3</b>					
<b>TOTAL 82 = T81 + T3</b>					
<b>TOTAL 83 = T82 + T3</b>					
<b>TOTAL 84 = T83 + T3</b>					
<b>TOTAL 85 = T84 + T3</b>					
<b>TOTAL 86 = T85 + T3</b>					
<b>TOTAL 87 = T86 + T3</b>					
<b>TOTAL 88 = T87 + T3</b>					
<b>TOTAL 89 = T88 + T3</b>					
<b>TOTAL 90 = T89 + T3</b>					
<b>TOTAL 91 = T90 + T3</b>					
<b>TOTAL 92 = T91 + T3</b>					
<b>TOTAL 93 = T92 + T3</b>					
<b>TOTAL 94 = T93 + T3</b>					
<b>TOTAL 95 = T94 + T3</b>					
<b>TOTAL 96 = T95 + T3</b>					
<b>TOTAL 97 = T96 + T3</b>					
<b>TOTAL 98 = T97 + T3</b>					
<b>TOTAL 99 = T98 + T3</b>					
<b>TOTAL 100 = T99 + T3</b>					

**d. Compte de gestion 2024 – BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion du Budget Annexe « Ordures ménagères » dressé, pour l'exercice 2024 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

*Voté à l'unanimité*







Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

BUDGET PRINCIPAL	RESULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE FINANCIER 2024	PART AFFECTÉE A L'AMORTISSEMENT EXERCICE 2024	ABONNEMENT A L'EXERCICE 2024	TRANSFERT DE FONCTIONNEMENT DE BUDGETS PAR OPERATIONS STRATEGIQUES NON STRUCTUREES	RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024
<b>TOTAL I</b>					
<b>TOTAL II</b>					
<b>Bilan Total</b>	7 233,77		182,23		7 416,00
<b>TOTAL I + II + III</b>	7 233,77		182,23		7 416,00

g. Compte administratif 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Régis CHOPIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- Le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis CHOPIN, 1<sup>er</sup> Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2024 du Budget Principal, lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

	DEPENSES		RECETTES			
	Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025	Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025
FONCTIONNEMENT	011- Charges à caractère général	1 606 015,15 €	0,00 €	011- Atténuations de charges	104 959,07 €	0,00 €
	012- Charges de personnel et frais assimilés	4 850 979,10 €	0,00 €	20- Produits des services	1 449 272,84 €	0,00 €
	014- Atténuation de produits	218 558,00 €	0,00 €	71- Impôts et taxes	2 437 325,00 €	0,00 €
	05- Autres charges de gestion courante	923 058,46 €	0,00 €	731- Fiscalité locale	2 255 819,00 €	0,00 €
	60- Charges financières	53 751,03 €	0,00 €	74- Dotations et participations	1 840 147,00 €	0,00 €
	67- Charges spécifiques		0,00 €	75- Autres produits de gestion courante	59 105,12 €	0,00 €
	68- Dotations aux amortissements et provisions	15 930,49 €	0,00 €	72- Produits spécifiques	7 213,00 €	0,00 €
			0,00 €	78- Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	113,00 €	0,00 €
	0420 Opérations d'ordre	322 383,08 €	0,00 €	0420 Opérations d'ordre	21 348,41 €	0,00 €
	<b>TOTAL I</b>	<b>8 028 682,30 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>8 782 812,80 €</b>	<b>0,00 €</b>

RESULTAT REALISE 2024	754 130,00 €
REPRISE RESULTAT EXCEDENTAIRE 2023	960 469,67 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2024</b>	<b>1 714 600,27 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
DEPENSES			RECETTES		
Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025	Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025
<b>Hors Opérations :</b>					
10 - Dotations, fonds divers et réserves			10 - Dotations, fonds divers et réserves	822 231,62 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	317 321,85 €				
20 - Immobilisations incorporelles	24 449,84 €	70 927,66 €	13 - Subventions d'investissement		17 280,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	224 891,07 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	720 300,00 €	
21 - Immobilisations corporelles	416 828,07 €	112 164,04 €	165 - Dépôts et cautionnements reçus		
21 - Immobilisations en cours	25 207,50 €	19 810,11 €	21 - Immobilisations en cours		
26 - Participations et créances rattachées	5 000,00 €				
27 - Autres immobilisations financières			27 - Autres immobilisations financières		
458206 - Etude thermique CEE TEPCV		41 429,00 €	458206 - Etude thermique CEE TEPCV		41 429,00 €
<b>Par Opération :</b>					
(35) - BERANICH - POLE EDUCATIF RANKHODI		234,00 €			
(36) - GENDAMP - GENDARMERIE DAMPIERRE	2 300,00 €				
(37) - GEMAPI LA VEZE	55 473,32 €				
(38) - IN OREHAMPS		37 480,00 €			
040Opérations d'ordre	21 148,41 €		040Opérations d'ordre	322 181,66 €	
041Opérations d'ordre			041Opérations d'ordre		
<b>TOTAL</b>	<b>955 930,80 €</b>	<b>502 430,08 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 805 417,30 €</b>	<b>58 709,00 €</b>

SOLDE D'EXECUTION 2024

909 486,50 €

REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2023

-386 117,77 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 2024

-443 777,08 €

BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2024

79 641,65 €

#### h. Compte administratif 2024 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur Régis CHOPIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- Le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis CHOPIN, 1<sup>er</sup> Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe « Assainissement Collectif », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité



BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025	Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025
EXPLOITATION	011 - Charges à caractère général	44 940,38 €		70 - Vente pdt, prestation de services	532 404,90 €	
	012 - Charges de personnel	44 880,36 €		74 - Subvention d'exploitation	3 033,30 €	
	014 - Atténuations de produits	4 178,00 €		75 - Autres produits de gestion courante		
	05 - Autres charges de gestion courante			76 - Produits financiers	0,21 €	
	66 - Charges financières	100 621,85 €		77 - Produits exceptionnels	73 094,72 €	
	67 - Charges exceptionnelles	5 879,02 €				
	68 - Dotations aux amort et provisions	19 000,00 €				
	042 Opérations d'ordre	260 703,49 €		042 Opérations d'ordre	60 185,02 €	
	<b>TOTAL I</b>	<b>461 399,28 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>669 318,21 €</b>	<b>0,00 €</b>

RESULTAT REALISE 2024 (Total I + Total II)	207 918,93 €
REPRISE RESULTAT 2023	512 600,21 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2024</b>	<b>720 519,14 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025	Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025
INVESTISSEMENT				10 - Dotations, fonds divers et réserve	7 408,87 €	
	16 - Emprunts et dettes assimilées	240 748,62 €		11 - Subventions d'investissement	61 209,00 €	38 014,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles			16 - Emprunt	2 300 000,00 €	
	21 - Immobilisations corporelles			20 - immobilisations incorp	7 521,10 €	
	23 - Immobilisations en cours			21 - immobilisation corp		
				23 - immobilisation en cours		
	Par Opération :					
	op12 Raccordement Fraisans Step Damp Ranchot	1 955 948,15 €				
	op13 Extension Step Gendrey					
	op14 Extension Step Orchamps	110 857,54 €				
	op15 Réseaux ass Ougney					
	op16 Système ass Vitreux	69 530,68 €				
	op17 Système ass Lauriatange	68 915,18 €	5 589,17 €			
	op18 Réseaux ass Pagny	594 276,72 €				
	op19 Réseaux Montmirey le Château et la ville	386 082,75 €				
	op20 Réhabilitation réseaux Dampierre Hans Ranchot	7 059,40 €				
	040 Opérations d'ordre	60 185,02 €		040 Opérations d'ordre	260 703,49 €	
	041 Opérations d'ordre			041 Opérations d'ordre		
	<b>TOTAL</b>	<b>3 499 103,66 €</b>	<b>5 589,17 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 632 342,86 €</b>	<b>38 014,00 €</b>

SOLDE D'EXECUTION 2024	-866 760,80 €
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2023	1 556 025,19 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2024	32 424,83 €
<b>BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2024</b>	<b>721 089,22 €</b>

1. *Compte administratif 2024 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF »*

Monsieur Régis CHOPIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- Le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis CHOPIN, 1<sup>er</sup> Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe « Assainissement Non-Collectif », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

*Voté à l'unanimité*

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES						
DEPENSES			RECETTES			
Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025	Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025	
EXPLOITATION	011 - Charges à caractère général	0,00 €	0,00 €	70 - Vente pdt, prestation de services	0,00 €	0,00 €
	012 - Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	74 - Subvention d'exploitation	0,00 €	0,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	66 - Charges financières	0,00 €	0,00 €	77 - Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
	67 - Charges exceptionnelles	150,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	68 - Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €
	042 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	042 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL I</b>	<b>150,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

RESULTAT REALISE 2024 (Total I + Total II)	-150,00 €
REPRISE RESULTAT 2023	2 375,81 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2024</b>	<b>2 225,81 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS						
DEPENSES			RECETTES			
Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025	Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025	
INVESTISSEMENT	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	16 - Emprunt	0,00 €	0,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	20 - Immobilisations incorp	0,00 €	0,00 €
	23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	21 - Immobilisation corp	0,00 €	0,00 €
				23 - Immobilisation en cours	0,00 €	0,00 €
				10 - fonds et réserves	0,00 €	0,00 €
	040 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	040 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
	041 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	041 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	

SOLDE D'EXECUTION 2024	0,00 €
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2023	0,00 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2024	0,00 €
<b>BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2024</b>	<b>0,00 €</b>



j. *Compte administratif 2024 – BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »*

Monsieur Régis CHOPIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- Le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis CHOPIN, 1<sup>er</sup> Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe « Ordures Ménagères », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

*Voté à l'unanimité*

BUDGET ORDURES MENAGERES

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES						
	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025	Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025
EXPLOITATION	01- Charges à caractère général	978 808,30 €	0,00 €	70- Vente pds, prestation de services	975 916,30 €	
	012- Charges de personnel	47 393,53 €	0,00 €	74- Subvention d'exploitation		
	65- Autres charges de gestion courante		0,00 €			
	66- Charges financières	1 206,11 €	0,00 €	77- Produits exceptionnels	110,66 €	
	67- Charges exceptionnelles	11 731,59 €	0,00 €			
	68- Dotations aux amortissements et prov			78- Reprises sur amortissements et prov	6 028,00 €	
	042 Opérations d'ordre		0,00 €	042 Opérations d'ordre		
	<b>TOTAL I</b>	<b>1 039 139,53 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>982 055,02 €</b>	<b>0,00 €</b>
RESULTAT REALISE 2024 (Total I - Total II)				-57 084,51 €		
REPRISE RESULTAT 2023				102 009,23 €		
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2024				44 924,72 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS						
	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025	Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025
INVESTISSEMENT				13- Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
	16- Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	16- Emprunt	0,00 €	0,00 €
	20- Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	20- Immobilisations incorp	0,00 €	0,00 €
	21- Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	21- Immobilisation corp	0,00 €	0,00 €
	23- Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	23- Immobilisation en cours	0,00 €	0,00 €
		0,00 €	0,00 €	10- fonds et réserves	0,00 €	0,00 €
	040 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	040 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
	041 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	041 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	SOLDE D'EXECUTION 2024				0,00 €	
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2023				0,00 €		
SOLDE DES RESTES A REALISER 2024				0,00 €		
BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2024				0,00 €		

k. *Compte administratif 2024 – BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »*

Monsieur Régis CHOPIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.



Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- Le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis CHOPIN, 1<sup>er</sup> Vice-président, comme Président de séance ;
- Monsieur Gérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

BUDGET ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES						
DEPENSES			RECETTES			
	Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025	Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025
EXPLOITATION	01 - Charges à caractère général		0,00 €	70 - Vente pdt, prestation de services		
	012 - Charges de personnel		0,00 €	74 - Subvention d'exploitation		
	65 - Autres charges de gestion courante	4 855,98 €	0,00 €			
	66 - Charges financières		0,00 €	77 - Produits exceptionnels		
	67 - Charges exceptionnelles		0,00 €			
	042 Opérations d'ordre		0,00 €	042 Opérations d'ordre		
	043 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	043 Opérations d'ordre	0,00 €	
	<b>TOTAL I</b>	<b>4 855,98 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

RESULTAT REALISE 2024 (Total I - Total II)	-4 855,98 €
REPRISE RESULTAT 2023	4 855,98 €
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2024</b>	<b>0,00 €</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS							
DEPENSES			RECETTES				
	Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025	Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025	
INVESTISSEMENT				13 - Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	
	15 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	16 - Emprunt	0,00 €	0,00 €	
	20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	20 - Immobilisations incorp	0,00 €	0,00 €	
	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	21 - Immobilisation corp	0,00 €	0,00 €	
	23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	23 - Immobilisation en cours	0,00 €	0,00 €	
		0,00 €	0,00 €	10 - Fonds et réserves	0,00 €	0,00 €	
	040 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	040 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	
	041 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	041 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	
		<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

SOLDE D'EXECUTION 2024	0,00 €
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2023	-60 754,38 €
SOLDE DES RESTES A REALISER 2024	0,00 €
<b>BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2024</b>	<b>60 754,38 €</b>

I. Compte administratif 2024 – BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES »

Monsieur Régis CHOPIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- Le Conseil Communautaire décide d'élire Monsieur Régis CHOPIN, 1<sup>er</sup> Vice-président, comme Président de séance ;

- Monsieur Gérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes, se retire de la salle et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques », lequel peut se résumer de la manière ci-après.

Voté à l'unanimité

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025	Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025
EXPLOITATION	011- Charges à caractère général	669,05 €	0,00 €	70- Vente pdt, prestation de services	911,34 €	
	012- Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	74- Subvention d'exploitation	0,00 €	
	66- Charges financières	0,00 €	0,00 €	77- Produits exceptionnels	0,00 €	
	67- Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €			
	042 Opérations d'ordre		0,00 €	042 Opérations d'ordre	0,00 €	
	043 Opérations d'ordre		0,00 €	043 Opérations d'ordre	0,00 €	
	<b>TOTAL I</b>	<b>669,05 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL II</b>	<b>911,34 €</b>	<b>0,00 €</b>

RESULTAT RÉALISÉ 2024 (Total I - Total II)

242,29 €

REPRISE RESULTAT 2023

7 239,77 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL 2024

7 482,06 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS

	DEPENSES			RECETTES		
	Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025	Désignation	Réalisé 2024	Reporté 2025
INVESTISSEMENT				13- Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	16- Emprunt	0,00 €	0,00 €
	20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	20- immobilisations incorp	0,00 €	0,00 €
	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	21- immobilisation corp	0,00 €	0,00 €
	23 - Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	23- immobilisation en cours	0,00 €	0,00 €
	27 - Autres immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	10- fonds et réserves	0,00 €	0,00 €
	040 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	040 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
	041 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	041 Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

SOLDE D'EXECUTION 2024

0,00 €

REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2023

0,00 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 2024

0,00 €

BESOIN/EXCEDENT DE FINANCEMENT 2024

0,00 €

m. Affectation des résultats 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du Budget Principal comme suit :

## BUDGET PRINCIPAL

<i>Résultat CA 2024</i>	
Fonctionnement :	1 714 600,27 €
Investissement :	523 368,73 €
<b>Résultat Global</b>	<b>2 237 969,00 €</b>
Solde des RAR / INV :	- 443 727,08 €
<i>Résultat Global corrigé</i>	<i>1 794 241,92 €</i>
<i>Proposition Inscription / BP 2025</i>	
INVESTISSEMENT : 001R	523 368,73 €
FONCTIONNEMENT : 002R	1 714 600,27 €

2 237 969,00 €

Voté à l'unanimité

## n. Affectation des résultats 2024 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe « Assainissement Collectif » comme suit :

## BUDGET ASSAINISSEMENT

<i>Résultat CA 2024</i>	
Fonctionnement :	720 519,14 €
Investissement :	689 264,39 €
<b>Résultat Global</b>	<b>1 409 783,53 €</b>
Solde des RAR / INV :	32 424,83 €
<i>Résultat Global corrigé</i>	<i>1 442 208,36 €</i>
<i>Proposition Inscription / BP 2025</i>	
INVESTISSEMENT : 001R	689 264,39 €
FONCTIONNEMENT : 002R	720 519,14 €

1 409 783,53 €

Voté à l'unanimité

## o. Affectation des résultats 2024 – BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, est invité à décider d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe « Assainissement Non-Collectif » comme suit :



**BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

<i>Résultat CA 2024</i>		
Fonctionnement :	2 225,81 €	2 225,81 €
Investissement :	0,00 €	
<b>Résultat Global</b>	<b>2 225,81 €</b>	
Solde des RAR / INV :	0,00 €	
<i>Résultat Global corrigé</i>	<i>2 225,81 €</i>	
<i>Proposition Inscription / BP 2025</i>		
FONCTIONNEMENT : 002R	2 225,81 €	

*Voté à l'unanimité*

*p. Affectation des résultats 2024 – BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe « Ordures Ménagères » comme suit :

**BUDGET ORDURES MENAGERES**

<i>Résultat CA 2024</i>		
Fonctionnement :	44 924,72 €	44 924,72 €
Investissement :	0,00 €	
<b>Résultat Global</b>	<b>44 924,72 €</b>	
Solde des RAR / INV :	0,00 €	
<i>Résultat Global corrigé</i>	<i>44 924,72 €</i>	
<i>Proposition Inscription / BP 2025</i>		
FONCTIONNEMENT : 002R	44 924,72 €	

*Voté à l'unanimité*

*q. Affectation des résultats 2024 – BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » comme suit :



**BUDGET ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE**

Résultat CA 2024		
Fonctionnement :	0,00 €	-60 754,38 €
Investissement :	-60 754,38 €	
<b>Résultat Global</b>	<b>-60 754,38 €</b>	
Solde des RAR / INV :	0,00 €	
Résultat Global corrigé	-60 754,38 €	
Proposition Inscription / BP 2025		
INVESTISSEMENT : 001D	60 754,38 €	

Voté à l'unanimité

r. Affectation des résultats 2024 – BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES »

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2024 du Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » comme suit :

**BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

Résultat CA 2024		
Fonctionnement :	7 482,06 €	7 482,06 €
Investissement :	0,00 €	
<b>Résultat Global</b>	<b>7 482,06 €</b>	
Solde des RAR / INV :	0,00 €	
Résultat Global corrigé	7 482,06 €	
Proposition Inscription / BP 2025		
FONCTIONNEMENT : 002R	7 482,06 €	

Voté à l'unanimité

s. Modification n°3 de la délibération d'Autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) – Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Ougney

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2021-2027 (Opération budgétaire n°15)

Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Ougney

Modification 04/2025

Dépendances :

Montant AP HT au 31/12/2024	Montant modificatif	Montant AP HT au 01/01/2025	Réalisé HT au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
1 872 300,00 €	- 27 316,80 €	1 844 983,20 €	- €	81 423,20 €	4 879,00 €	1 399 924,00 €	269 015,00 €	89 672,00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;



- Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2025 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- t. *Modification n°7 de la délibération d'Autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) – Raccordement des effluents de Fraisans/Salans sur la STEP à Ranchot, modification des PR et agrandissement de la STEP à Ranchot*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2019-01 /Opération budgétaire n°12  
**Raccordement effluents Fraisans/Ranchot**  
 Modification 04/2025  
 Dépenses HT

Montant AP HT au 31/12/2024	Montant modificatif	Montant AP HT au 01/01/2025	réalisé HT au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026
4 766 707,98 €	82 191,15 €	4 848 899,13 €	2 539 699,13 €	2 195 740,00 €	113 460,00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2025 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- u. *Modification n°4 de la délibération d'Autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) – Création d'une gendarmerie à Dampierre*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2021-02 /Opération budgétaire n°36  
 Construction d'une Gendarmerie à Dampierre

Dépenses									
Montant prev au 31/12/2024	Montant revise	Montant prev au 01/01/2025	Montant realise au 31/12/2024	Montant realise au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
3 987 363,45 €	- €	3 987 363,45 €	4 800,00 €	7 100,00 €	5 000,00 €	284 170,00 €	1 195 600,00 €	1 781 700,00 €	713 793,45 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;





- Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2025 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- v. *Modification n°6 de la délibération d'Autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) – Travaux de réhabilitation de la collecte des eaux usées en rive droite du Doubs (5 communes) du système d'assainissement sur la commune de Ranchot*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2021-034 /Opération budgétaire n°20

Travaux de réhabilitation de la collecte des eaux usées en rive droite du Doubs (5 communes) du système d'assainissement sur la commune de Ranchot

Modification 04/2025

Dépenses HT - Etudes et Réseaux

Montant AP HT au 31/12/2024	Montant modificatif	Montant AP HT au 01/01/2025	réalise HT du 01/01/2021 au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
2 113 700,43 €	- 45 601,60 €	2 068 104,83 €	79 199,83 €	110 055,00 €	1 014 950,00 €	743 449,00 €	94 445,00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2025 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- w. *Modification n°4 de la délibération d'Autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) – GEMAPI – LA VEZE*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2021-03 /Opération budgétaire n°37

GEMAPI – LA VEZE

Dépenses

Montant prev au 31/12/2024	Montant révisé	Montant prev au 01/01/2025	Montant réalisé au 31/12/2023	Montant réalisé au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
429 537,11 €	-310 530,49 €	119 006,62 €	21 865,11 €	77 338,43 €	41 668,19 €	- €	- €	- €	- €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal 2025 ;



- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- x. *Modification n°5 de la délibération d'Autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) – Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les communes de MONTMIREY LA VILLE et MONTMIREY LE CHATEAU*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2021-ass6 /Opération budgétaire n°19

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur les communes de Montmirey la ville et de Montmirey le Château

Modification 04/2025

Dépenses HT

Montant AP HT au 31/12/2024	Montant modificatif	Montant AP HT au 01/01/2025	réalisé HT du 01/01/2021 au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026
551 182,92 €	14 030,00 €	565 212,92 €	465 030,67 €	86 376,81 €	13 805,44 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2025 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- y. *Modification n°4 de la délibération d'Autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) – Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de PAGNEY*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2021-ass5 /Opération budgétaire n°18

Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sur la commune de Pagny

Modification 04/2025

Dépenses HT

Montant AP HT au 31/12/2024	Montant modificatif	Montant AP HT au 01/01/2025	réalisé HT au 31/12/2024	CP 2025
814 512,14 €	- 118 260,52 €	696 251,62 €	674 520,86 €	21 730,76 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;



- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2025 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- z. Modification n°4 de la délibération d'Autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) – Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif (réseau et station de traitement) sur la commune d'Orchamps

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2021-ass2 /Opération budgétaire n°14

Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune d'Orchamps »

Modification 04/2025

Dépenses HT

Montant AP HT au 31/12/2024	Montant modificatif	Montant AP HT au 01/01/2025	réalisé HT au 31/12/2023	réalisé HT au 31/12/2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029
2 788 907,63 €	24 278,50 €	2 813 186,13 €	1 577 021,63 €	1 687 879,17 €	157 347,96 €	20 000,00 €	14 602,00 €	521 377,00 €	411 890,00 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2025 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

- aa. Modification n°5 de la délibération d'Autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) – Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif (réseau et station de traitement) sur la commune de Vitreux

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

AP 2021-ass3 /Opération budgétaire n°16

Travaux de réhabilitation du système d'assainissement collectif sur la commune de Vitreux »

Modification 04/2025

Dépenses HT

Montant AP HT au 31/12/2024	Montant modificatif	Montant AP HT au 01/01/2025	réalisé HT du 01/01/2021 au 31/12/2023	réalisé HT du 01/01/2021 au 31/12/2024	CP 2025
1 251 015,86 €	38 551,50 €	1 289 567,36 €	1 150 015,86 €	1 213 024,84 €	76 542,52 €

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Acte la modification de l'enveloppe de l'Autorisation de Programme ;
- Acte la modification de la durée de l'AP/CP ;
- Acte la modification des montants des crédits de paiement, conformément au tableau ci-dessus ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe « Assainissement Collectif » 2025 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- Désigne Monsieur le Président à passer tous les actes nécessaires à la gestion de cette opération.

Voté à l'unanimité

bb. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2025

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

RESSOURCES FISCALES	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Taux de référence 2024	Produits de référence 2025	Proposition de variation	Proposition taux 2025	Produits 2025 attendus
Foncier bât	11 286 000	14,16%	1 586 760 €	0%	14,16%	1 598 098 €
Foncier non bât	883 600	27,60%	239 650 €	0%	27,60%	243 874 €
Taxe d'habitation additionnelle	936 800	13,97%	124 417 €	0%	13,97%	130 731 €
<b>Total fiscalité additionnelle</b>						<b>1 972 703 €</b>
CFU	1 809 000	30,06%	544 346 €	0%	30,06%	543 785 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 495 173</b>			<b>2 516 488 €</b>

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe les taux des taxes locales au titre de l'exercice 2025 présenté ci-dessus.

Voté à l'unanimité

cc. Fixation du produit de la Taxe GEMAPI pour l'exercice 2025

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide d'arrêter le produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pour l'année 2025 comme suit :



**TAXE GEMAPI**  
DEPENSES

**BP2025**

FONCTIONNEMENT	97 038,00 €
INVESTISSEMENT	72 641,07 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>169 679,07 €</b>

RECETTES

FONCTIONNEMENT	
INVESTISSEMENT	5 249,00 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>5 249,00 €</b>

Besoin/excédent de financement antérieurs cumulé **70 690,75 €**

**PRODUIT ATTENDU TAXE GEMAPI 93 739,32 €**

- Charge Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

*dd. Attributions des subventions aux associations et organismes divers pour l'année 2025*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer les différentes subventions aux associations et organismes ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président à verser les sommes allouées à chaque association et organisme selon les conditions ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier et engager toutes les démarches administratives nécessaires au bon déroulement du dossier ;
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget principal 2025 de la Communauté de Communes Jura Nord.

*Voté à l'unanimité*





DETAILS SUBVENTIONS		2025 BP	Commentaires BP2025
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
article 65748	SERVICE		
CRICQUEURS DE POMMES	AMT	1 500,00 €	subvention affectée à l'achat
CPHE HI DE FERME EN FERME	AMT	500,00 €	
CHEZ ANTOINE ET MARTIN	AMT		subvention affectée à l'achat
<b>sous-total service AMT</b>		<b>2 000,00 €</b>	
BATTERIE FANFARE	CULT	8 000,00 €	
BATTERIE FANFARE	CULT	500,00 €	subvention affectée à l'achat
EMAJN	CULT	70 000,00 €	
EMAJN	CULT		subvention affectée à l'achat
LA CAROÏTE	CULT	12 000,00 €	
LES FORGES	CULT	14 000,00 €	subvention affectée à l'achat
COMITE FETES SALKONEY	CULT		subvention affectée à l'achat
CRIC	CULT	500,00 €	
MAISON DU PATRIMOINE	CULT	500,00 €	
<b>sous-total service CULT</b>		<b>105 500,00 €</b>	
INITIATIVE DOLE TERRITOIRE	ECO	2 000,00 €	
MISSION LOCALE	ECO	16 171,00 €	subvention affectée à l'achat
<b>sous-total service ECO</b>		<b>18 171,00 €</b>	
COLL FSE FRAISANS	EJE	5 500,00 €	
COLL ASSOCIATION SPORTIVE PESNES	EJE	2 100,00 €	
RAM mutualité française	EJE	18 070,00 €	subvention affectée à l'achat
PROXI ANAM	EJE	5 000,00 €	
<b>sous-total service EJE</b>		<b>31 170,00 €</b>	
Autres	GEN	2 500,00 €	subvention affectée à l'achat
JURA NORD FOOT	COM/GEN	1 500,00 €	
AMICALE JEUNES ETREPIGNEY	GEN		
ASSOC GOURMANDE CHAT PERCHE	GEN		
TEAM MOTOCLE	GEN		
BUCHE JURASSIENNE	GEN	500,00 €	
LES 4 ELECTRONS	GEN	400,00 €	
<b>sous-total service GEN</b>		<b>6 900,00 €</b>	
COOPERATIVES / USER SCOLAIRES	SCO	18 075,00 €	subvention affectée à l'achat
ASSOC SPORTIVE ECOLE CHAT PERCHE	SCO		subvention affectée à l'achat
<b>sous-total service SCO</b>		<b>18 075,00 €</b>	
JURA CYCLUSME PAYS DU REVERMONT	TOU	- €	subvention affectée à l'achat
<b>sous-total TOU</b>		<b>- €</b>	
<b>Total Subvention fonctionnement</b>		<b>183 016,00 €</b>	
<b>TOTAL SUBVENTIONS ORGANISMES PRIVES</b>		<b>183 016,00 €</b>	
article 65548			
EPTB SAONE ET DOUBS	GEMAPI	5 074,00 €	
SMAMBOUF	GEMAPI	51 171,00 €	
SMER	GEMAPI	35 113,00 €	
<b>TOTAL 65548</b>		<b>91 358,00 €</b>	
article 657387			
TERRE DE LOUIS PASTEUR (ATELIER PAS)	SCO	3 700,00 €	
<b>TOTAL 657387</b>		<b>3 700,00 €</b>	
article 657358			
LA NOUVEAU COURSERIE	EJE	63 800,00 €	
<b>TOTAL 657358</b>		<b>63 800,00 €</b>	
<b>Total subventions</b>		<b>241 874,00 €</b>	

ee. Adoption du budget principal de l'exercice 2025

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte le budget principal de l'exercice 2025 comme ci-après.

Voté à l'unanimité



BUDGET PRINCIPAL

		SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES			
		DEPENSES		RECETTES	
		Désignation	BP 2025	Désignation	BP 2025
FONCTIONNEMENT	011 - Charges à caractère général		2 028 042,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 214 800,27 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés		5 074 880,00 €	011 - Atténuations de charges	165 000,00 €
	014 - Atténuations de produits		273 300,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 820,00 €
	022 - Dépenses imprévues		0,00 €	10 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 325 068,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement		1 572 949,35 €	71 - Impôts et taxes	2 445 394,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		288 316,00 €	73 - Fiscalité locale	2 279 488,32 €
	05 - Autres charges de gestion courante		229 504,00 €	74 - Dotations et participations	1 607 332,00 €
	06 - Charges financières		09 554,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	34 700,00 €
	07 - Charges spécifiques		1 000,00 €	77 - Produits spécifiques	0,00 €
	08 - Dotations aux provisions et dépréciations		500,00 €		
<b>TOTAL</b>			<b>10 310 457,35 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 457 457,59 €</b>

		SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS				
		DEPENSES		RECETTES		
		Désignation	BP 2025	Désignation	BP 2025	
INVESTISSEMENT	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00 €	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	123 508,21 €	
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 820,00 €	021 - Virements de la section de fonctionnement	1 572 949,35 €	
	05 - Subventions d'investissement		80 000,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	288 316,00 €	
	06 - Emprunts et dettes assimilées		301 949,20 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves	162 143,00 €	
	08 - Immobilisations incorporelles		60 000,00 €	11 - Subventions d'investissement	2 500,00 €	
	094 - Subventions d'équipement versées		372 238,00 €	16 - Emprunts et dettes assimilés	80 000,00 €	
	21 - Immobilisations corporelles		301 285,00 €	23 - Immobilisations en régie	300 000,00 €	
	23 - Immobilisations en cours		318 000,00 €	258206 - Etude thermique CFE TERCV	0,00 €	
	26 - Participations et créances rattachées à des participations		30 000,00 €			
	458506 - Etude thermique CFE TERCV		0,00 €		41 420,00 €	
	Opérations					
		Op10 POLE JEUNESSE VALLEE OGROIN		200 000,00 €		
		Op15 Pole Educatif Marches			734,00 €	
		Op16 Gardarmerie Dampierre		5 000,00 €		
		Op18 Pole Educatif Francais Reconstruction		20 000,00 €		
		Op19 Mairie CCIN à Châtillon		200 000,00 €	53 480,00 €	
		Op40 Garantie AI SA Aménagement		167 540,00 €		
	<b>TOTAL</b>			<b>2 310 564,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 754 489,08 €</b>

TOTAL BP 2025 (+RAR 2024)

2 812 995,00 €

TOTAL BP 2025 (+RAR 2024)

2 812 995,00 €

ff. Adoption du BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » de l'exercice 2025

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Assainissement Collectif » de l'exercice 2025 comme ci-après.

Voté à l'unanimité

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

		SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES			
		DEPENSES		RECETTES	
		Désignation	BP 2025	Désignation	BP 2025
EXPLOITATION	011 - Charges à caractère général		30 353,00 €	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	210 510,14 €
	012 - Charges de personnel et frais assimilés		40 000,00 €	011 - Atténuations de charges	0,00 €
	014 - Atténuations de produits		906,00 €	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 143,00 €
	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)		5 000,00 €	10 - Revenus de produits fabriqués, prestations de services	510 000,00 €
	023 - Virement à la section d'investissement		750 339,51 €	24 - Subventions d'exploitation	80 000,00 €
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		472 207,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	0,00 €
	05 - Autres charges de gestion courante		0,00 €	76 - Produits financiers	0,00 €
	06 - Charges financières		147 860,00 €	77 - Produits exceptionnels	0,00 €
	07 - Charges exceptionnelles		3 000,00 €		
	08 - Dotations aux amortissements et aux provisions		500,00 €		
<b>TOTAL</b>			<b>1 317 854,91 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 408 663,14 €</b>



SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS						
	DEPENSES		RECETTES			
	Désignation	BP 2025	RAR 2024	Désignation	BP 2025	RAR 2024
INVESTISSEMENT	001 - Solde d'exécution de la section d'aménagement reporté	0,00 €		001 - Solde d'exécution de la section d'aménagement reporté	0,00 €	
	002 - Dépenses diverses (investissement I)	0,00 €		021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €		024 - Produits de cessions	0,00 €	
	043 - Opérations patrimoniales	0,00 €		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	
	13 - Subventions d'investissement	0,00 €		043 - Opérations patrimoniales	0,00 €	
	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €		12 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	
	20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €		13 - Subventions d'investissement	0,00 €	
	204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €		16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	
	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €		23 - Immobilisations en cours	0,00 €	
	23 - Immobilisations en cours	0,00 €				
26 - Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €					
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
TOTAL BP 2025 (=RAR 2024)		0,00 €	TOTAL BP 2025 (=RAR 2024)		0,00 €	

hh. Adoption du BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES » de l'exercice 2025

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Ordures Ménagères » de l'exercice 2025 comme ci-après.

Voté à l'unanimité

BUDGET ORDURES MENAGERES					
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES					
	DEPENSES		RECETTES		
	Désignation	BP 2025		Désignation	BP 2025
EXPLOITATION	001 - Charges à caractère général	1 064 924,72 €	04 - Services prestés / de services marchands	1 064 924,72 €	
	002 - Charges de personnel et honoraires	0,00 €	70 - Reprise des amortissements, dépréciations et provisions	24 361,20 €	
	03 - Autres charges de gestion courante	0,00 €			
	04 - Charges financières	0,00 €			
	07 - Charges matérielles	15 000,00 €			
	08 - Charges d'entretien (entretien, réparations et provisions)	0,00 €			
022 - Dépenses diverses (= tax investissement)	0,00 €		002 - Abattement de l'amortissement reporté (exercice de 001-03)	64 974,72 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 064 924,72 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 064 924,72 €</b>	

  

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS						
	DEPENSES		RECETTES			
	Désignation	BP 2025	RAR 2024	Désignation	BP 2025	RAR 2024
INVESTISSEMENT	0 - Immobilisations incorporelles	0,00 €	000 €	001 - Solde d'exécution de la section d'aménagement reporté	0,00 €	0,00 €
	0 - Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €
				12 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
TOTAL BP 2025 (=RAR 2024)		0,00 €	TOTAL BP 2025 (=RAR 2024)		0,00 €	

ii. Adoption du BUDGET ANNEXE « ZAC LES PERRIERES A DAMPIERRE » de l'exercice 2025

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « ZAC Les Perrières à Dampierre » de l'exercice 2025 comme ci-après.

Voté à l'unanimité

BUDGET ZAC LES PIERRES À DAMPIÈRE

		SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES			
		DEPENSES		RECETTES	
		Désignation	BP 2025	Désignation	BP 2025
EXPLOITATION	011 - Charges à caractère général		142 000 €	70 - Ventes "presta" de services, marchandises	00 120 000 €
	020 - Autres charges de gestion courante		2 421,02 €		
	60 - Charges financières			77 - Produits exceptionnels	
	642 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		00 154,98 €	642 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	643 - Opérations d'ordre intérieur section fonctionnement			643 - Opérations d'ordre intérieur section fonctionnement	
	002 - Résultat d'exploitation (report excédent ou déficit)			002 - Résultat d'exploitation (report excédent ou déficit)	0 000 €
	<b>TOTAL</b>		<b>03 720,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>03 720,00 €</b>

		SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
		DEPENSES			RECETTES		
		Désignation	BP 2025	RAR 2024	Désignation	BP 2025	RAR 2024
INVESTISSEMENT	10 - Emprunts et dettes assimilés			0,00 €	001 - Solde d'opération de la section d'investissement reporté		
	20 - Immobilisations incorporelles						
	21 - Immobilisations corporelles			0,00 €	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	00 154,98 €	
	640 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				10 - Dotations, fonds divers et réserves		
	001 - Solde d'opération de la section d'investissement reporté		00 154,98 €		11 - Subventions d'investissement		
	<b>TOTAL</b>		<b>00 254,98 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>00 254,98 €</b>	<b>0,00 €</b>
TOTAL BP 2025 (+RAR 2024)			50 754,98 €		TOTAL BP 2025 (+RAR 2024)		60 714,98 €

jj. Adoption du BUDGET ANNEXE « PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES » de l'exercice 2025

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » de l'exercice 2025 comme ci-après.

Voté à l'unanimité

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

		SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES			
		DEPENSES		RECETTES	
		Désignation	BP 2025	Désignation	BP 2025
EXPLOITATION	011 - Charges à caractère général		0 000,00 €	70 - Ventes "presta" de services, marchandises	20 000 000 €
	60 - Charges financières			11 - Subventions d'exploitation	
	623 - Virement à la section d'investissement		0 000 000 €		
	642 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			642 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
	643 - Opérations d'ordre intérieur		1 152 000 €		
	002 - Résultat d'exploitation (report excédent ou déficit)		0 000 €	002 - Résultat d'exploitation (report excédent ou déficit)	7 482 000 €
	<b>TOTAL</b>		<b>27 482,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>27 482,00 €</b>

		SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES ET OPERATIONS					
		DEPENSES			RECETTES		
		Désignation	BP 2025	RAR 2024	Désignation	BP 2025	RAR 2024
INVESTISSEMENT	20 - Immobilisations incorporelles			0,00 €	001 - Solde d'opération de la section d'investissement reporté		
	21 - Immobilisations corporelles		100 000 000 €		023 - Virement de la section de fonctionnement	20 000 000 €	
	23 - Immobilisations en cours			0,00 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves		
	27 - Autres immobilisations financières						
	640 - Opérations d'ordre de transfert entre sections				640 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		
	001 - Solde d'opération de la section d'investissement reporté		100 000 000 €	0,00 €	11 - Subventions d'investissement	80 000 000 €	0,00 €
	<b>TOTAL</b>		<b>100 000 000 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100 000 000 €</b>	<b>0,00 €</b>
TOTAL BP 2025 (+RAR 2024)			100 000 000 €		TOTAL BP 2025 (+RAR 2024)		100 000 000 €

kk. Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'Ecole de musique et de danse associative Jura Nord

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'EMAJN ;
- Accepte les termes de ladite convention ;

- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

*II. Attribution d'une subvention supplémentaire à l'Ecole de musique et de danse associative Jura Nord*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte d'attribuer une subvention supplémentaire d'un montant de 10 000,00 € à l'Ecole de musique et de danse associative Jura Nord sous la condition de certification de leurs comptes par un Commissaire aux Comptes ;
- Autorise le versement de cette subvention à l'Ecole de musique et de danse associative Jura Nord ;
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2025 de la Communauté de Communes Jura Nord.

*Voté à l'unanimité*

**4. DEVELOPPEMENT**

- a. *Mise en place d'un contrat de location de la licence de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie avec le camping situé à Ranchot suite à leur demande*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide de mettre en location la licence de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie, appartenant à la Communauté de Communes Jura Nord, à Madame Charline BONTEMPS, née CURAILLAT ;
- Accepte le montant de la location de la licence de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie pour un montant de 200,00 € annuel ;
- Se prononce favorablement sur la mise en place du contrat de location d'une licence de débit de boissons de 4<sup>ème</sup> catégorie ;
- Accepte les termes dudit contrat ;
- Autorise Monsieur le Président à signer ce contrat de location et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- b. *Rapport moral 2024 du Pays Dolois*

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président, Régis CHOPIN, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, PREND ACTE du rapport moral du Pays Dolois - Pays de Pasteur pour 2024.

*Voté à l'unanimité*

#### 5. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF

- a. *Validation de l'étude pour un Projet Culturel Scientifique, Educatif et Social de la médiathèque de Jura Nord (PCSES)*

Monsieur le Vice-président, Michel BENESSIANO, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Valide le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Culturel en annexe séparée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches nécessaires pour la poursuite de la mission.

*Voté à l'unanimité*

#### 6. EJE / AFFAIRES SCOLAIRES

- a. *Convention de partenariat entre la CCJN et l'Association « Tralalère »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'Association « Tralalère » ;
- Accepte les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention à chaque fois qu'une structure souhaite un partenariat et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

- b. *Convention de partenariat entre la CCJN et Monsieur Mathieu COURTE*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Jura Nord et Monsieur Mathieu COURTE ;
- Accepte les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention à chaque fois qu'une structure souhaite un partenariat et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

*c. Convention de partenariat entre la CCJN et l'Association « La Carotte » pour le projet Jeunes (période scolaire 2024-2025)*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Jura Nord et la Compagnie « La Carotte » ;
- Accepte les termes de ladite convention ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- Autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

*Voté à l'unanimité*

Séance levée à 20h19.

Commune de Rouffange,  
Marie-Hélène VACHET



Le Président,  
Gérome FASSET

